

Le Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif, doit débattre des orientations budgétaires de la commune.

Le document présenté doit permettre d'informer les élus sur la situation financière et économique de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

La Loi NOTRe prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, que ce rapport comprenne également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Comme pour 2016 et 2017, de nombreuses comparaisons entre les prévisions budgétaires 2018 et les réalisations des exercices précédents sont proposées. Il faut garder à l'esprit que les prévisions budgétaires en recettes sont toujours effectuées avec prudence et que les montants en dépenses sont des crédits limitatifs qui ne peuvent être dépassés.

L'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 prévoit qu'à l'occasion du DOB chaque collectivité présente, dans le périmètre de son budget principal, ses objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des indications. Ils peuvent faire l'objet de modifications lors du vote du Budget Primitif.

La strate utilisée pour les comparaisons est celle des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

A- LE CONTEXTE GENERAL

1) Le contexte économique:

La Zone euro:

D'après les indicateurs anticipés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5% depuis fin 2017.

En 2018, la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne +1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont.

(sources : Etude Caisse d'Epargne)

En France:

Au troisième trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de +0,6% par trimestre, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% par trimestre depuis fin 2016.

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant +1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à +1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

(sources: Etude Caisse d'Epargne)

2) Perspectives des taux d'intérêt

Plusieurs facteurs expliquent les variations des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

Pour 2018, plusieurs facteurs expliquant les évolutions des taux ont été mis en évidence :

Des risques baissiers persistent :

- Incertitude de politique économique
- Survalorisation potentielle des actifs financiers

Un resserrement monétaire très progressif :

- La BCE attend pour remonter ses taux directeurs
- L'appréciation de l'euro ralentit l'inflation

Perspectives de taux d'intérêt

- Stabilité des taux courts à horizon deux ans
- Remontée progressive des taux longs
- Pentification de la courbe des taux (différence accrue entre les taux court terme et long terme)

(sources: conférence plénière finances active)

3) La Loi de Finances pour 2018

- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :

La Loi de Finances pour 2018 prévoit un dégrèvement de la taxe d'habitation pour les contribuables selon des conditions de ressources.

En 2018, le dégrèvement serait de 30%, en 2019 de 65% et 2020 de 100% pour les personnes remplissant les conditions de ressources.

Il faut noter que s'agissant d'un dégrèvement, la collectivité sera compensée et cela devrait être neutre pour son produit.

L'Etat couvrira donc intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Toute augmentation de la cotisation résultant d'une augmentation du taux ou d'une suppression d'abattements serait mise à la charge du contribuable.

- La péréquation :

La loi de Finances prévoit une augmentation de la péréquation verticale. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) verra son enveloppe nationale abondée de 110 millions soit une augmentation de 5,26% par rapport à 2017. Les nouvelles règles de répartition adoptées en 2017 restent en vigueur. Pour mémoire, la DSU a augmenté de 76 612 euros de 2016 à 2017.

Pour la péréquation horizontale, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) voit son montant fixé définitivement à 1 milliard. La ville n'est ni bénéficiaire ni contributrice au FPIC.

- Le soutien aux investissements des collectivités:

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est pérennisée (615 millions en 2018). Cette dotation est répartie entre régions en fonction de la population DGF pour 65% et de la population DGF située dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants pour 35%. L'attribution s'effectue par le préfet de région. En l'état actuel des choses, aucun projet de la ville ne serait éligible.

- Autres mesures :

Comme chaque année la revalorisation des bases de fiscalité directe locale est prévue dans la loi de Finances. Pour 2018, c'est un calcul automatique. L'indexation des bases est égale à l'évolution de novembre 2016 à novembre 2017, de l'indice des prix harmonisés à la consommation des ménages hors tabacs. Pour 2018, cela devrait donner une revalorisation de 1,2%, l'indice des prix n'étant pas encore définitif.

4) La loi de programmation des finances publiques 2018/2022

La loi de programmation des finances publiques prévoit l'évolution des dépenses des Administrations Publiques Locales (APUL) qui regroupent les collectivités locales et les chambres consulaires.

Il est prévu une faible augmentation des dépenses et une plus forte augmentation des recettes. Cela a pour conséquence d'augmenter le niveau de l'épargne brute et une réduction des emprunts. Ces mécanismes ont comme effet l'augmentation de l'épargne nette et la réduction des déficits.

Pour atteindre ces objectifs, la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 prévoit :

-des objectifs locaux :

Lors du DOB, chaque collectivité doit prévoir ses objectifs d'évolution en valeur pour les dépenses réelles de fonctionnement, les besoins annuels de financement.

-des objectifs nationaux :

Les dépenses réelles de fonctionnement doivent évoluer, à périmètre constant, de +1,2% maximum par an de 2018 à 2022.

Le besoin de financement doit s'établir de la façon suivante :

2018	2019	2020	2021	2022
- 2,6 milliards	- 5,2 milliards	- 7,8 milliards	- 10,4 milliards	- 13 milliards

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un besoin de financement négatif correspond à un excédent. Dans la loi de programmation, l'Etat attend des APUL qu'elles réalisent un excédent qui passe de 2,6 milliards en 2018 à 13 milliards en 2022.

L'instrument pour tenir cet objectif est la contractualisation de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la dette (article 29 de loi de programmation des finances publiques 2018/2022).

Les contrats conclus avec les représentants de l'Etat concernent de droit les régions, les départements, les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal constatées en 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros.

Les autres collectivités peuvent, également, demander de contractualiser.

L'objet du contrat est de déterminer les objectifs des dépenses de fonctionnement à périmètre constant, le besoin de financement, le ratio d'endettement (capacité de désendettement).

Le contrat dure 3 ans et doit être conclu avant la fin du 1^{er} semestre 2018.

Il existe des modulations des valeurs cibles d'évolution selon des critères d'évolution de population, de revenu moyen par habitant et du niveau de dépenses réelles de fonctionnement.

Lorsque le contrat n'est pas respecté, des reprises financières sont effectuées entre 75% et 100% de l'écart constaté dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Quand l'objectif est dépassé, un bonus financier, sous forme de majoration du taux de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, est prévu.

La capacité de désendettement est aussi une composante de la contractualisation. Pour information, le plafond de désendettement est 12 ans pour les communes.

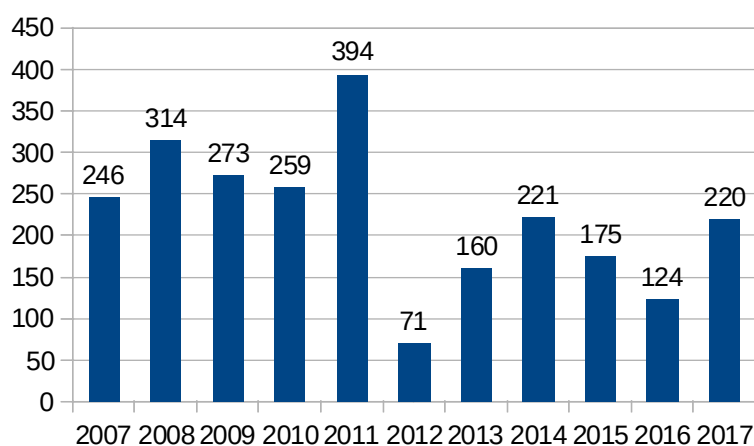
B – LE CONTEXTE POUR LA VILLE D'AURAY

1) Données statistiques de la commune:

Evolution de la population communale totale

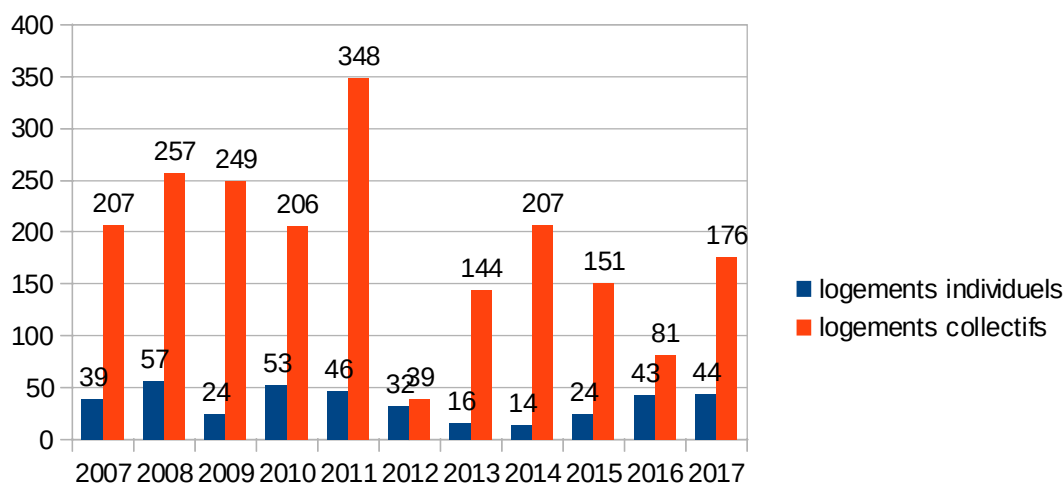
Années de référence	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Date de prise en compte de la population	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015	1/1/2016	1/1/2017	1/1/2018
Population totale	12 695	12 929	13 166	13 299	13 812	14 185

Evolution du nombre de logements autorisés:



Nombre de logements autorisés depuis 2007

L'évolution du nombre de logements autorisés permet de donner une tendance sur l'évolution des constructions et indirectement sur celle des bases de fiscalité directe.



Répartition logements individuels / logements collectifs autorisés depuis 2007

2) Éléments financiers de la commune :

En comparant la situation d'Auray à celle d'autres communes, cela permet de déterminer les forces et les faiblesses de la Ville selon divers items:

	Forces	Points de vigilance
Démographie	- Une Population communale totale qui augmente, ce qui a comme conséquence d'augmenter la dotation forfaitaire et indirectement le produit des impôts locaux.	- Une offre de services à développer - 33% de la population de 60 ans et plus
Richesses		- Un revenu par habitant en dessous de la moyenne de la strate (12 868 € par habitant, en 2016, contre 14 979 € pour la moyenne de la strate) -Un potentiel financier peu élevé (809,34 € pour Auray contre 1 295,84 € pour la moyenne de la strate en 2016)
Une Ville Centre	- Une concentration d'activités et de l'emploi - Des services publics de proximité -Une appartenance à une communauté de communes	- Des charges de centralité liées aux équipements et aux services qui bénéficient aussi aux non alréens.
Fiscalité	- Des bases qui augmentent (constructions)	- Un taux de taxe foncière élevé - Une incertitude sur le produit de la taxe d'habitation à partir de 2020.
Un service public essentiellement géré en régie	- Un service de qualité offert aux usagers	- Une part importante des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement et donc une rigidité des dépenses.
Un tissu associatif important	- Une attractivité liée aux multiples activités proposées	- Un soutien aux associations dont les activités concernent beaucoup de non alréens.
Endettement	- Une dette saine sans produit structuré (dit "toxique") -Une dette qui traduit un effort d'investissement	- Un endettement important (1 181 € par habitant, en 2016, contre 918 € pour la moyenne de la strate)
Autofinancement	- Une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne de la strate	- Un autofinancement menacé par les baisses des dotations et les réformes imposant des augmentations de charges (revalorisations salariales, normes)
Patrimoine Culturel	- Un patrimoine attractif	- Des charges importantes liées à la valorisation du patrimoine
Patrimoine sportif, culturel et associatif	- Une grande variété d'équipements	- Vétusté et charges des travaux de mise aux normes.
Pôles distincts	- Une zone Porte Océane dynamique - Un quartier de saint Goustan attractif - Un quartier de la gare en attente du PEM - Un centre ville attractif	- Un équilibre d'activités à maintenir

3) Les leviers pour la Ville d'Auray

La Ville d'Auray peut actionner certains leviers pour améliorer la situation financière.

Certaines pistes sont étudiées:

Optimisation des recettes :

- Recherche de subventions
- Recherche de financements auprès de structures intercommunales pour couvrir une partie des charges de centralité.
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (cession, mutualisation et location)
- Recherche de mécénat via un fonds de dotations et/ou la fondation du patrimoine
- Meilleur suivi des encaissements

Réduction des dépenses:

- Commandes groupées avec d'autres collectivités
- Mutualisation des moyens au sein de la collectivité et avec d'autres collectivités (personnel, économies d'échelle)
- Optimisation de la masse salariale, amélioration de l'organisation des services, redéploiement d'agents et non remplacement des agents sauf nécessité impérative de fonctionnement des services.
- Maîtrise des charges à caractère général
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (surfaces adaptées aux besoins)

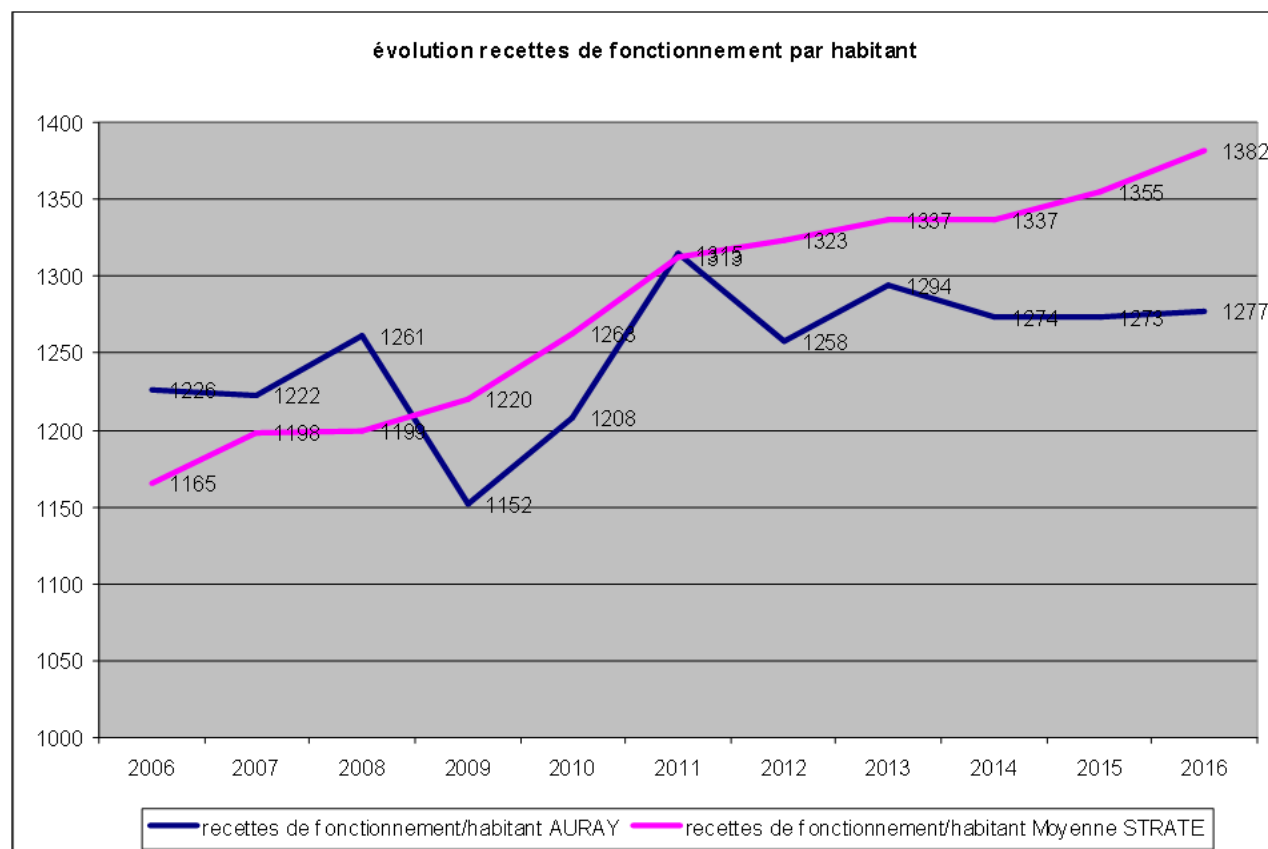
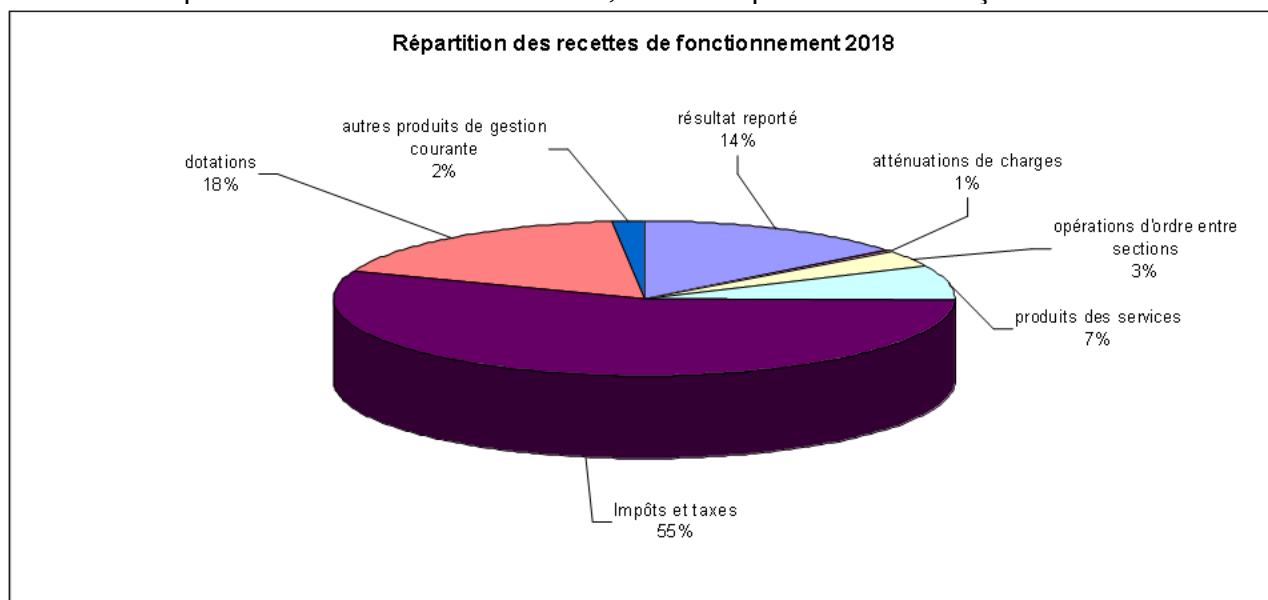
II- LE BUDGET GENERAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son volume prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes s'établit à 19 763 469 euros.

a) Les recettes

D'un montant prévisionnel de 19 763 469 euros, elles se répartissent de la façon suivante:



Les recettes de fonctionnement, par habitant, de la ville d'Auray sont en dessous de la moyenne de la strate.

1) La fiscalité: 10 981 797 euros

	2015	2016	2017	2018
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 791 312	7 717 241	7 874 249	7 863 704
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 128 219	2 128 219	2 148 353	2 148 353
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	572 674	565 855	690 899	500 000
TAXE SUR L'ELECTRICITE	274 698	280 511	296 416	290 000
TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE	147 319	144 343	133 772	140 000
TAXES DE SEJOUR	37 946	37 499	37 669	33 000
AUTRES TAXES	1 252	16 158	11 499	6 740
TOTAL	10 953 421	10 889 826	11 192 857	10 981 797

Les chiffres pour 2015 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

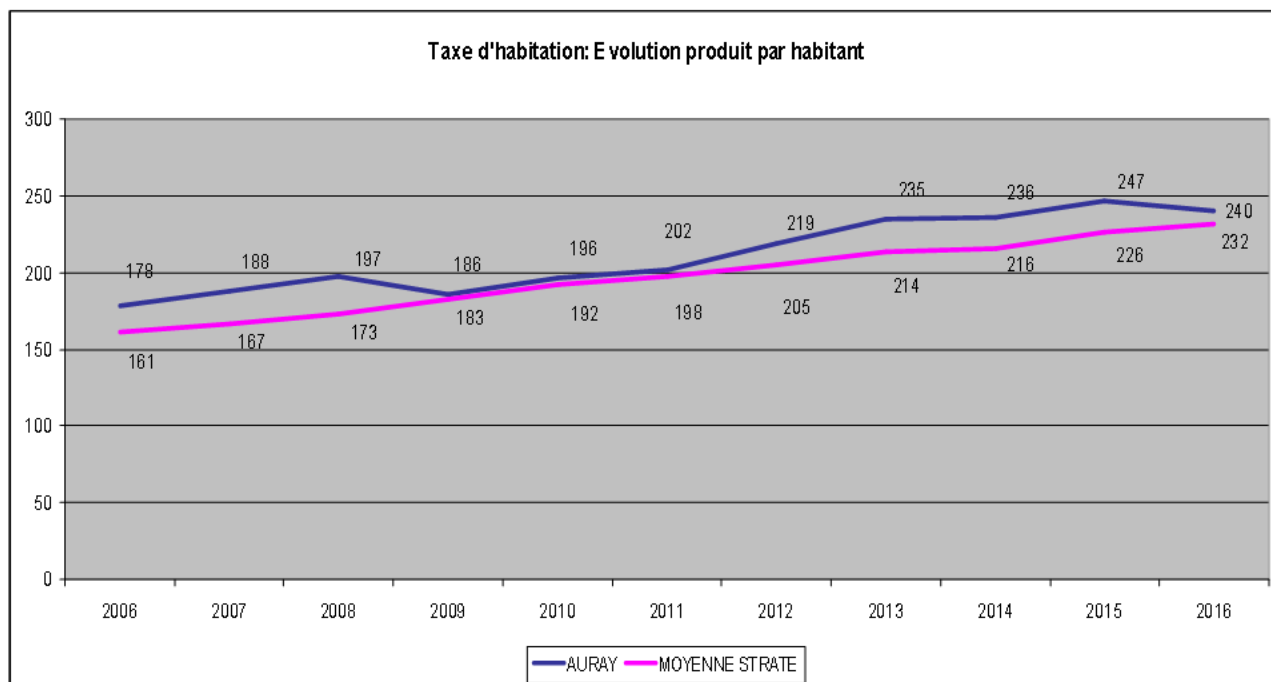
Pour le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, la prévision est très prudente et sera ajustée lors du vote du budget puis actualisée en décision modificative avec la notification des bases par les services fiscaux. En effet, nous attendons les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation au moment de la préparation budgétaire.

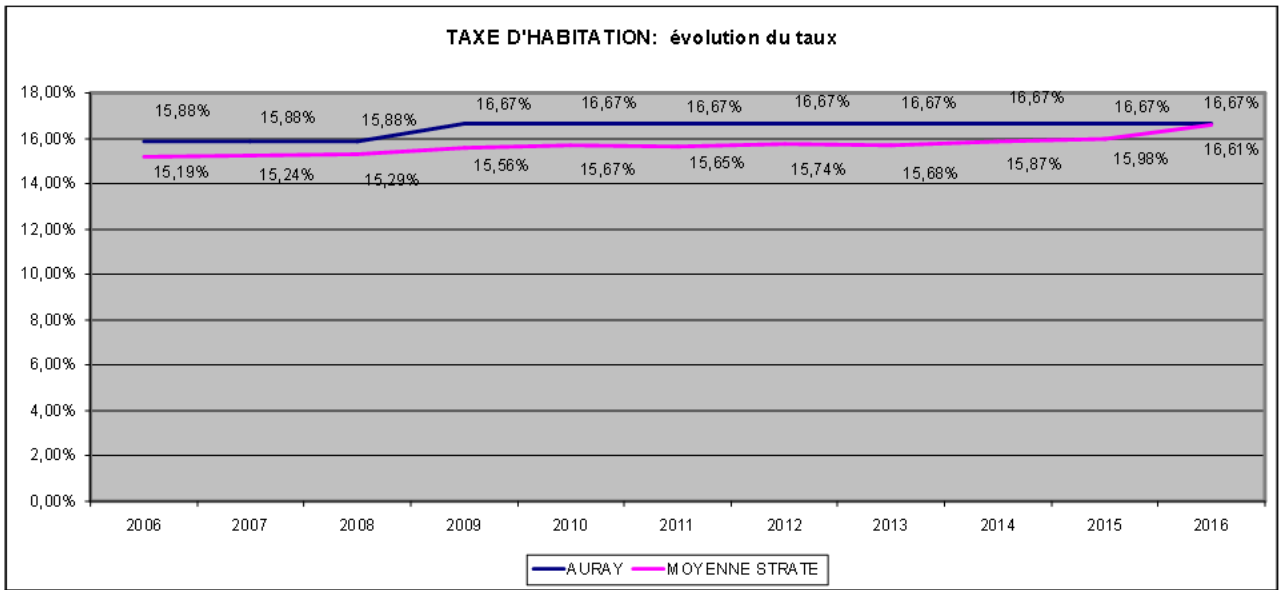
Pour 2017, la forte progression résulte du rattrapage du produit 2016. La progression de 2016 à 2017 ne peut donc pas être appliquée de 2017 à 2018.

Il faut noter la prévision très prudente de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. S'agissant d'une fiscalité de flux et non pas de stock le produit est très variable d'un exercice à l'autre.

Taxe d'habitation et Taxe foncière: éléments de comparaison:

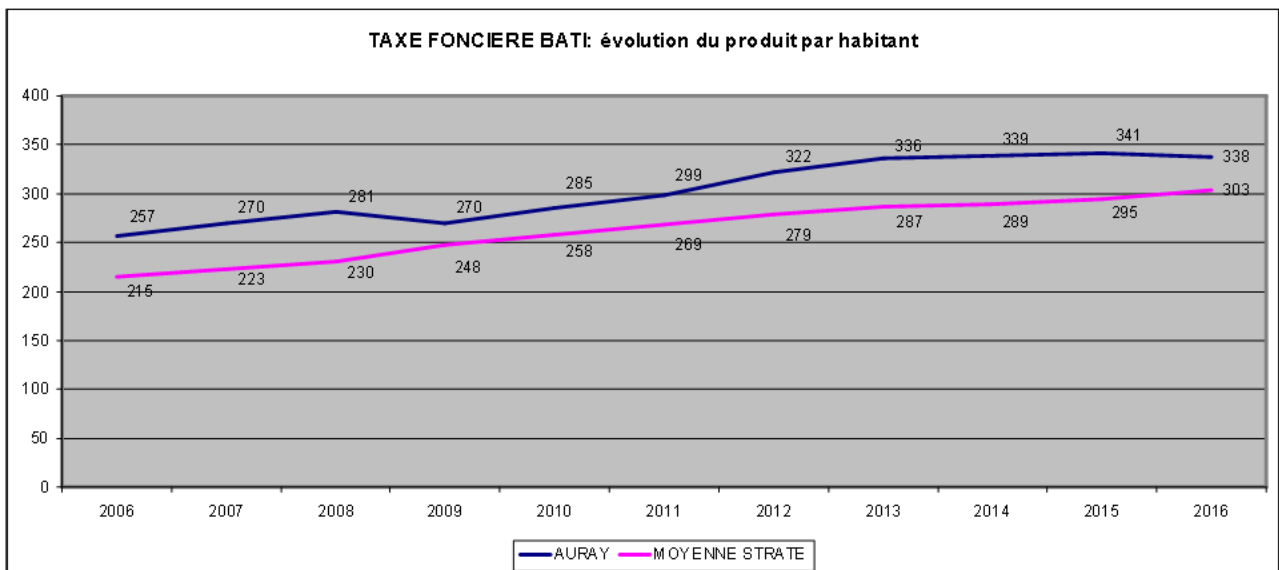
Taxe d'habitation:

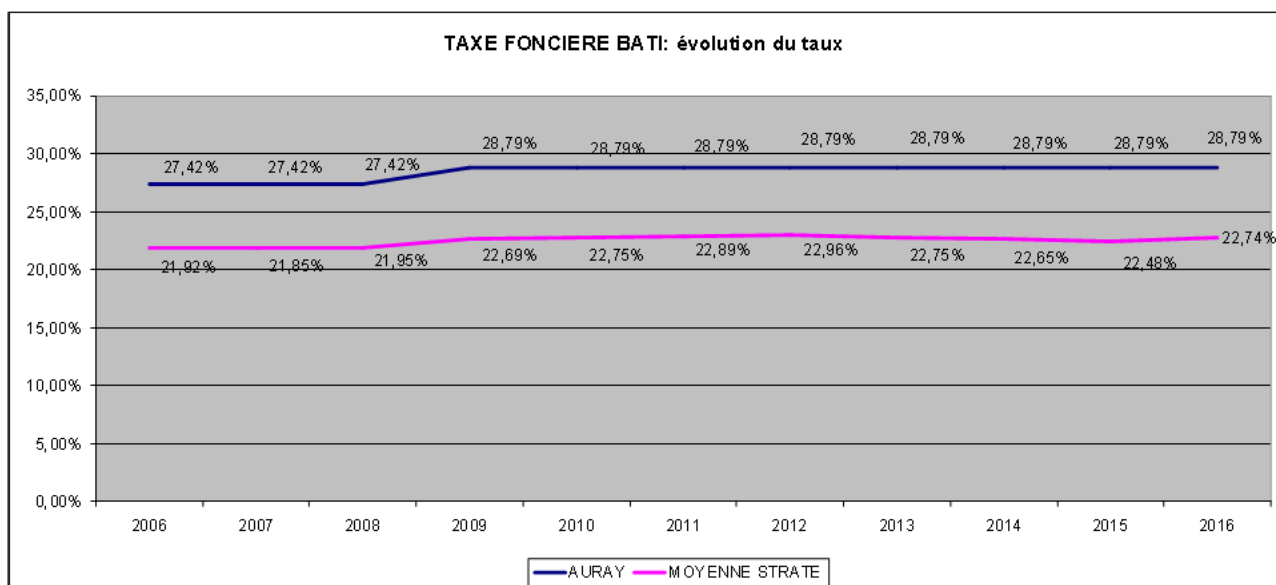




Pour la taxe d’habitation, on constate un rapprochement du niveau de taux entre Auray et la moyenne de la strate. La même convergence est constatée au niveau du produit par habitant.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :





Pour la taxe foncière, on constate un écart plus important en matière de produit par habitant. Ce qui est surtout notable, c'est le maintien d'un écart important entre le niveau de taux d'Auray et celui de la moyenne de la strate.

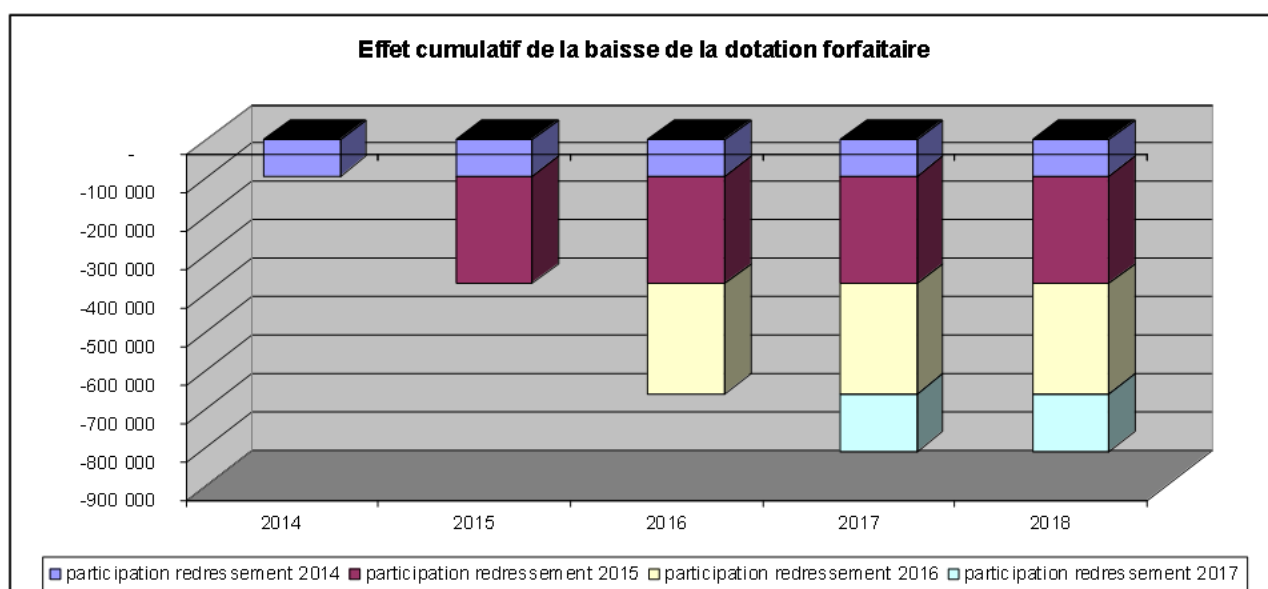
2) Les dotations: 3 477 130 euros

	2014	2015	2016	2017	2018
DOTATION FORFAITAIRE	2 136 887	1 858 695	1 569 826	1 468 806	1 468 000
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	461 153	465 303	469 956	542 568	550 000
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	322 062	366 760	381 842	430 492	431 000
ETAT - COMPENSAT. EXONERATION'S TAXE HABITATION	293 822	334 159	272 126	394 852	380 000
AUTRES ORGANISMES	96 690	135 190	134 892	126 543	127 942
CEJ : PRESTATION DE SERVICE 2017	193 386	162 336	148 808	147 779	155 000
COMMUNES MEMBRES DU GFP	63 159	65 865	83 580	98 524	85 991
AUTRES	53 263	119 722	144 290	127 956	105 100
REGIONS	58 714	36 568	49 668	68 913	59 000
DEPARTEMENTS	66 162	61 967	59 252	64 248	48 200
ETAT - COMPENSAT. EXONERATION'S TAXES FONCIERES	56 803	41 092	66 248	40 597	36 000
EMPLOIS D'AVENIR	54 985	62 512	57 166	13 637	1 400
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	17 619	11 640	9 872	3 661	3 000
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	63 720	7 702	2 000	2 703	2 300
DOTATION DE RECENSEMENT	2 848	2 906	2 765	2 671	2 697
DOTATION TITRES SECURISES				5 030	5 000
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	2 077	1 621	1 775	-	1 500
C.U.C.S. : FINANCEMENT CAF	13 603				
DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808				
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE				15 215	15 000
ETAT	9 639				
TOTAL	3 969 401	3 734 039	3 455 066	3 554 194	3 477 130

Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

Pour le DOB 2018, on prévoit une stabilisation des dotations d'Etat. Une augmentation pour la ville d'Auray, compte tenu de la prise en compte de l'augmentation de la population tant pour la Dotation Forfaitaire que pour la Dotation Nationale de Péréquation, devrait intervenir en cours d'année.



Le graphique ci dessus reprend l'effet cumulatif de la baisse de la dotation forfaitaire. Pour 2018, on sera sur le même niveau que 2017 sans compter l'effet positif de l'augmentation de la population alréenne. La perte cumulée de 2014 à 2018 est de 2 757 217 euros.

3) Le produit des services: 1 446 406 €

	2014	2015	2016	2017	2018
produit des services	1 211 141	1 283 457	1 358 042	1 406 246	1 446 406

Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

La hausse 2017/2018 s'explique par une augmentation du produit des halles (fin des remises suite aux travaux du centre ville) et de la régie publicitaire du magazine.

4) La reprise de l'excédent 2017: 2 807 561 €

En €	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement reporté	2 496 868	1 900 542	3 358 206	2 901 771	2 807 561

En €	2015	2016	2017	2018
Excédent reporté	1 900 542	3 358 206	2 901 771	2 807 561
Dépenses N-1 non réalisées à inscrire en investissement sur l'exercice N	- 434 137	-1 719 471	-1 430 460	-1 611 761
Emprunt non réalisé en N-1	440 141	0	0	200 000
Solde	1 906 546	1 638 735	1 471 311	1 395 800

En prenant en compte les dépenses à reprendre sur l'exercice suivant en investissement et les capacités à emprunter non utilisées, on se rend compte que le résultat permettant de financer l'exercice suivant s'est réduit entre 2017 et 2018.

5) Les autres recettes: 1 050 575 €

	2014	2015	2016	2017	2018
opérations d'ordre entre sections	401 970	450 243	540 955	615 286	630 000
autres produits de gestion courante	304 785	290 839	299 913	293 809	299 115
Atténuations de charges	247 612	294 405	169 480	154 590	108 000
produits exceptionnels	55 416	53 063	474 768	76 601	13 350
produits financiers	179	142	128	110	110
Total	1 009 961	1 088 694	1 485 244	1 140 396	1 050 575

Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

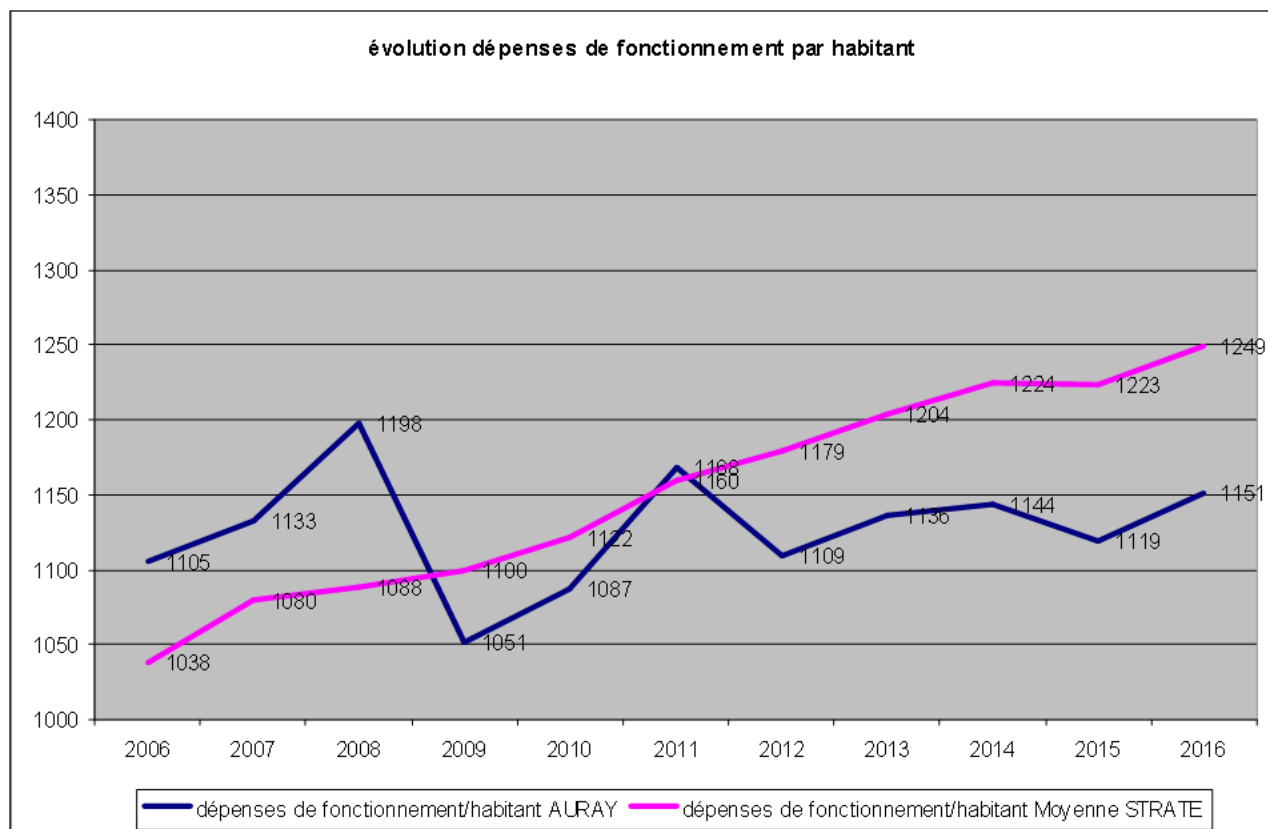
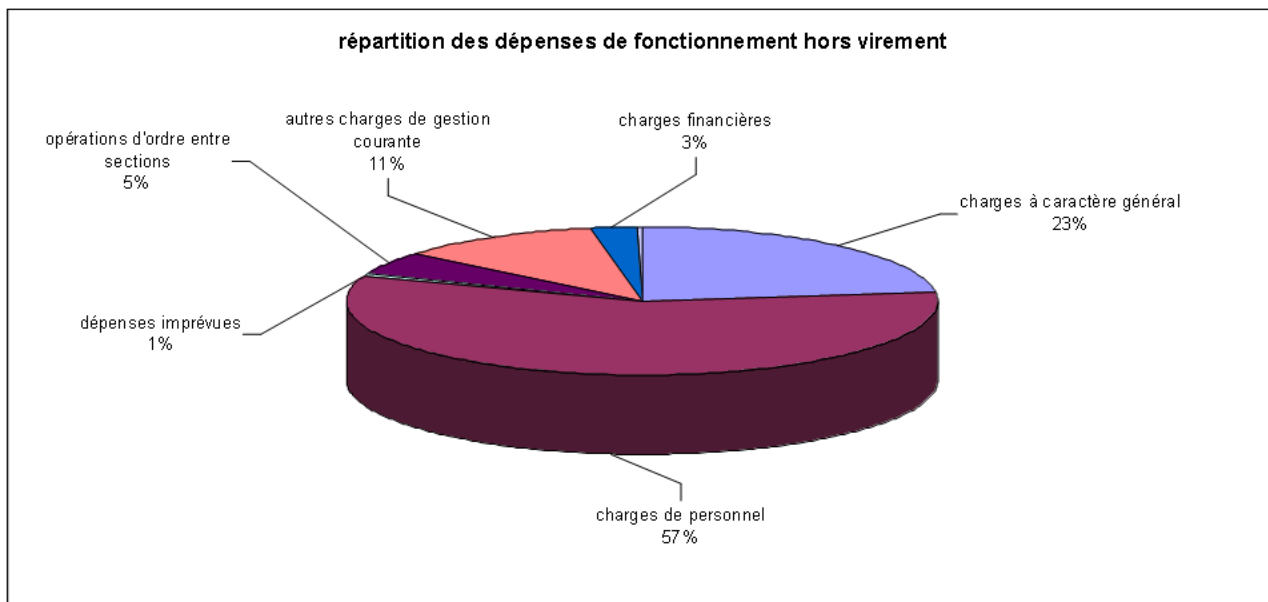
La prévision pour les atténuations de charges et pour les produits exceptionnels sont toujours en deçà des réalisations car ce sont des données connues en cours d'exercice (remboursement assurance du personnel, ...).

b) Les dépenses

Elles représentent 19 763 469 euros.

Pour pouvoir comparer ce pourcentage aux chiffres présentés lors des différents comptes administratifs, il convient de neutraliser le virement (qui ne fait jamais l'objet de réalisation).

Les 15 874 924 euros de dépenses de fonctionnement hors virement se répartissent de la façon suivante.

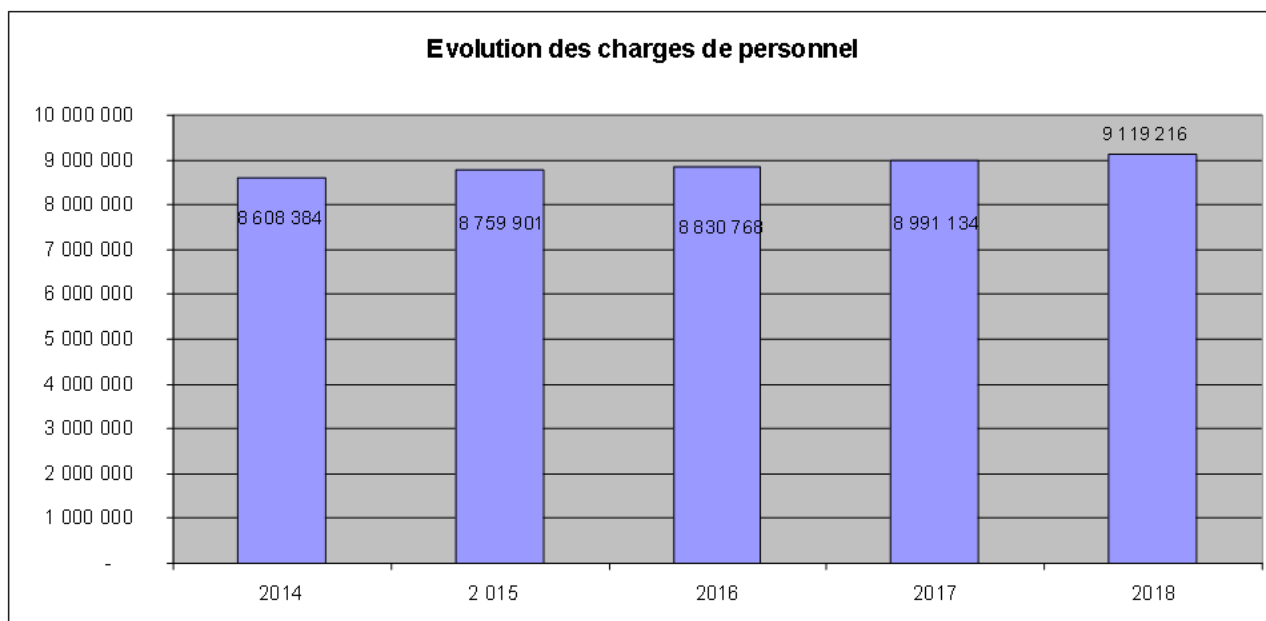


La loi de programmation prévoit de déterminer, lors du DOB, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif, pour la ville, est de maintenir les charges à caractère général et les autres dépenses de fonctionnement. La seule évolution concernerait donc les dépenses de personnel qui augmentent selon le GVT (glissement vieillesse technicité). Les évolutions prévues des grilles indiciaires liées au Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) sont gelées en 2018.

L'objectif concernant l'annuité de la dette est la stabilisation au niveau actuel.

1-) Les dépenses de personnel: 9 119 216 €



Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

L'augmentation par rapport au réalisé 2017 est de 1,42%.

Les dépenses de personnel augmentent en raison de la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'augmentation des cotisations.

Le tableau ci dessous présente les effectifs de la Ville par catégories et par filières au 01/01/2018:

Catégorie	Statut	FILIERES							Total
		Administrative	Technique	Culturelle	Animation	Police	Sportive	Médico-sociale	
A	Titulaires	7	2	2					11
	Contractuels								0
B	Titulaires	13	5	9	4	1	1		33
	Contractuels		1	6					7
C	Titulaires	29	88	6	15	5		7	150
	Contractuels	3	28	1	2				44
Total		52	124	24	21	6	1	7	245

Soit 218 agents en équivalents temps plein contre 223 au 01/01/2017.

Les équivalents temps plein au mois de janvier 2018:

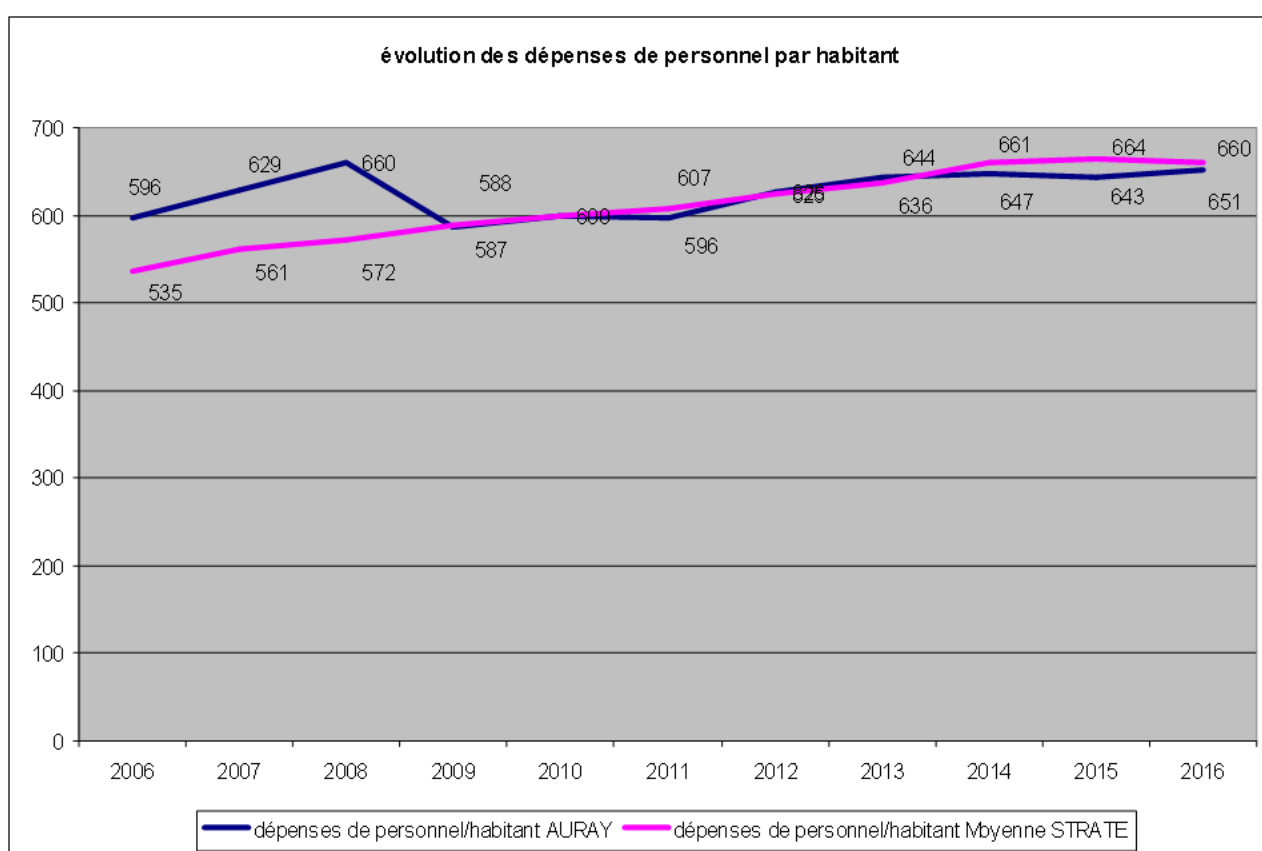
Titulaires CNRACL : 181

Titulaires IRCANTEC : 6

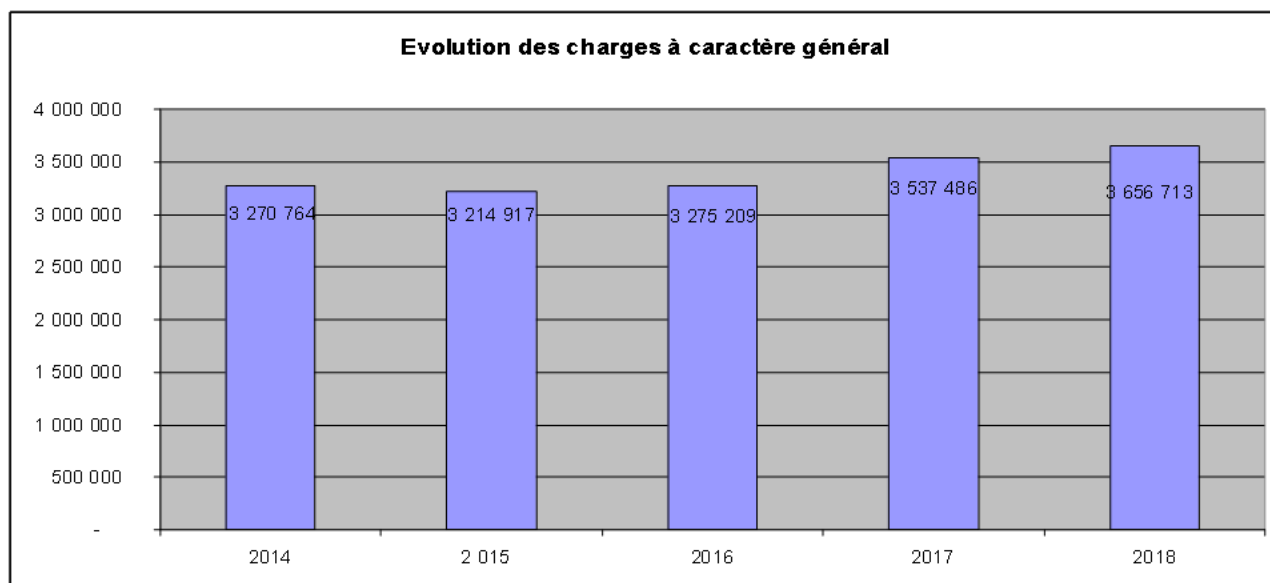
Contractuels : 31

La loi NOTRe prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires précise les avantages et le temps de travail:

- La cotisation au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) représente un coût par agent de 205 euros.
- La participation de la Ville à la garantie maintien de salaire est de 26 000 €
- La prime de présentisme mise en place en 2016 représente 150 € bruts pour un agent à temps complet (Montant chargé versé en 2017: 26 000 €)- Une prime de 210 € bruts/an pour les agents itinérants a été mise en place (Montant chargé versé en 2017: 3 400 €) - 20 agents concernés en 2017
- En 2017, a eu lieu l'attribution avec effet rétroactif de 2015 de la nouvelle bonification indiciaire - QPV - montant chargé versé en 2017: 32 500 €
- Pour 2018, le jour de carence est rétabli.
- Pour le temps de travail, suite à la délibération du Conseil Municipal du 22/12/2015, il s'établit annuellement et pour un temps plein à 1607 heures.



2) Les charges à caractère général: 3 656 713 €



Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

Le montant prévisionnel 2018 est supérieur aux réalisations des exercices antérieurs. En effet, en prévision, les dépenses sont toujours supérieures aux réalisations.

3) Les autres charges de gestion courante: 1 731 132 €

	2014	2015	2016	2017	2018
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	504 303	559 795	562 859	584 052	597 340
CCAS	615 000	585 000	585 000	525 000	525 000
SERVICE D'INCENDIE	289 388	293 524	298 760	302 302	314 006
AUTRES	89 626	83 753	124 765	132 988	126 786
INDENNITES	162 480	163 938	162 389	167 009	168 000
TOTAL	1 660 798	1 686 011	1 733 772	1 711 351	1 731 132

Les chiffres pour 2014 à 2017 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2018 sont des prévisions.

Les subventions aux autres organismes reprend le forfait aux écoles privées et les subventions aux associations. Les subventions aux associations seront affectées lors de la commission des subventions.

4) Les charges exceptionnelles: 42 763 €

5) Les charges financières: 414 600 €

Ce sont essentiellement les intérêts des emprunts.

6) Les opérations d'ordre: 800 000 €

Il s'agit ici des dotations aux amortissements qui constituent une dépense en section de fonctionnement et une recette en investissement, c'est ce que l'on peut appeler l'autofinancement obligatoire.

7) Les autres dépenses: 110 500 €

Elles regroupent pour 100 000 euros de dépenses imprévues et 10 500 euros pour des atténuations de produit.

8) Le virement: 3 888 545 €

En €	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Virement	2 030 327	3 523 724	3 394 085	3 888 545
Investissements glissés à financer	434 137	1 719 471	1 430 460	1 611 761
Virement sans les investissements glissés	1 596 190	1 804 253	1 963 625	2 276 784

Si on retrace le virement en tenant compte des dépenses d'investissement qui n'ont pu être réalisées sur l'exercice précédent mais qu'il faut réinscrire sur le budget suivant, on constate une augmentation du virement depuis 2015. Il faut relativiser cette évolution car elle dépend, de façon importante, du résultat d'investissement N-1 et donc du taux de réalisation et du niveau d'emprunt.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes : 12 756 479 €

1) L'autofinancement: 4 688 545 €

Il est constitué du virement pour 3 888 545 € et de l'autofinancement obligatoire (dotations aux amortissements) pour 800 000 €. Il faut noter que ces recettes d'investissement constituent des dépenses de fonctionnement.

Pour calculer l'autofinancement net, il convient d'enlever le montant du remboursement en capital de la dette soit 1 605 209 €.

L'autofinancement net prévisionnel pour 2018 s'établirait donc à 3 083 336€.

2) Les recettes propres à la section d'investissement: 1 460 162 €

Elles sont constituées du produit des cessions à hauteur de 459 760 €, du Fonds de Compensation de la TVA pour 704 402 €, du produit des amendes de police pour 46 000 € et de la taxe d'aménagement pour 250 000 €.

Les cessions concernent essentiellement les deux appartements du Loch (non réalisées en 2017).

3) Les subventions d'investissement: 2 308 630 €

Elles regroupent les subventions ou participations liées aux investissements de la Ville.

Elles sont inscrites de façon prudente et d'autres subventions, une fois connues, peuvent être

intégrées dans le cadre de décisions modificatives.

La plus grosse enveloppe (1 452 000 euros) concerne la subvention de l'appel à candidature "redynamisation du centre ville" pour la partie aménagement du centre ville.

4) L'affectation de l'excédent de fonctionnement: 1 920 191 €

Il s'agit de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 pour permettre de financer prioritairement le déficit d'investissement 2017 (1 920 191 €).

Il faut noter que la section d'investissement est par construction déficitaire en réalisation car le virement, qui est une ressource d'investissement, n'est jamais réalisé.

5) L'Emprunt: 2 378 951 €

Sur ces 2 378 951 €, 1 378 951 € sont inscrits pour permettre d'effectuer des remboursements et des tirages temporaires pour ajuster notre trésorerie.

Le montant du véritable emprunt s'établit à 1 000 000 €.

Il faut comparer ce montant par rapport à l'objectif fixé, pour le mandat, lors du débat d'orientations budgétaires de 2017.

Pour le DOB 2017, l'emprunt d'équilibre pour chaque exercice avait été déterminé de la façon suivante :

2015 (réalisé)	1 855 890
2016 (réalisé)	1 500 000
2017	2 000 000
2018	1 100 000
2019	1 100 000
TOTAL	7 555 890

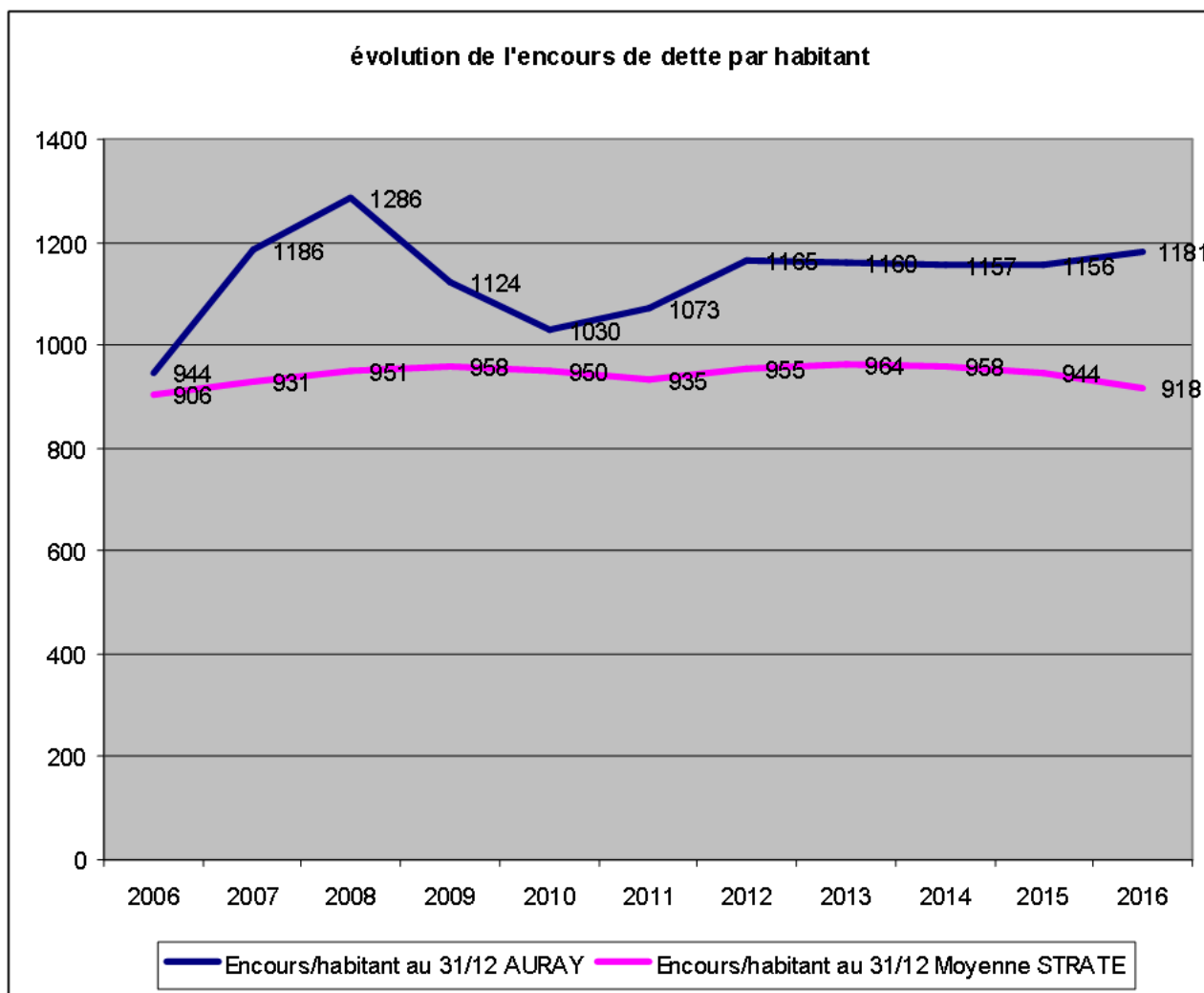
Pour 2018, il est proposé le programme suivant :

2015 (réalisé)	1 855 890
2016 (réalisé)	1 500 000
2017 (réalisé)	1 700 000
2018	1 000 000
2019	1 150 000
TOTAL	7 205 890

Ce programme d'emprunt a été défini à partir des perspectives budgétaires.

Il convient de préciser que la dette de la ville n'est composée d'aucun produit structuré.
 Il est donc proposé de contracter, pour l'avenir, que des produits dits "sans risque" conformément à la typologie de taux de la "charte Gissler", c'est à dire des taux fixes ou des taux variables classiques.

La dette actuelle est très majoritairement positionnée sur du taux fixe (85%).



L'augmentation, en 2016, résulte de l'intégration des emprunts du budget Port au 30/06/2016. Ils représentent un encours de 596 930 euros soit près de 45 euros par habitant.

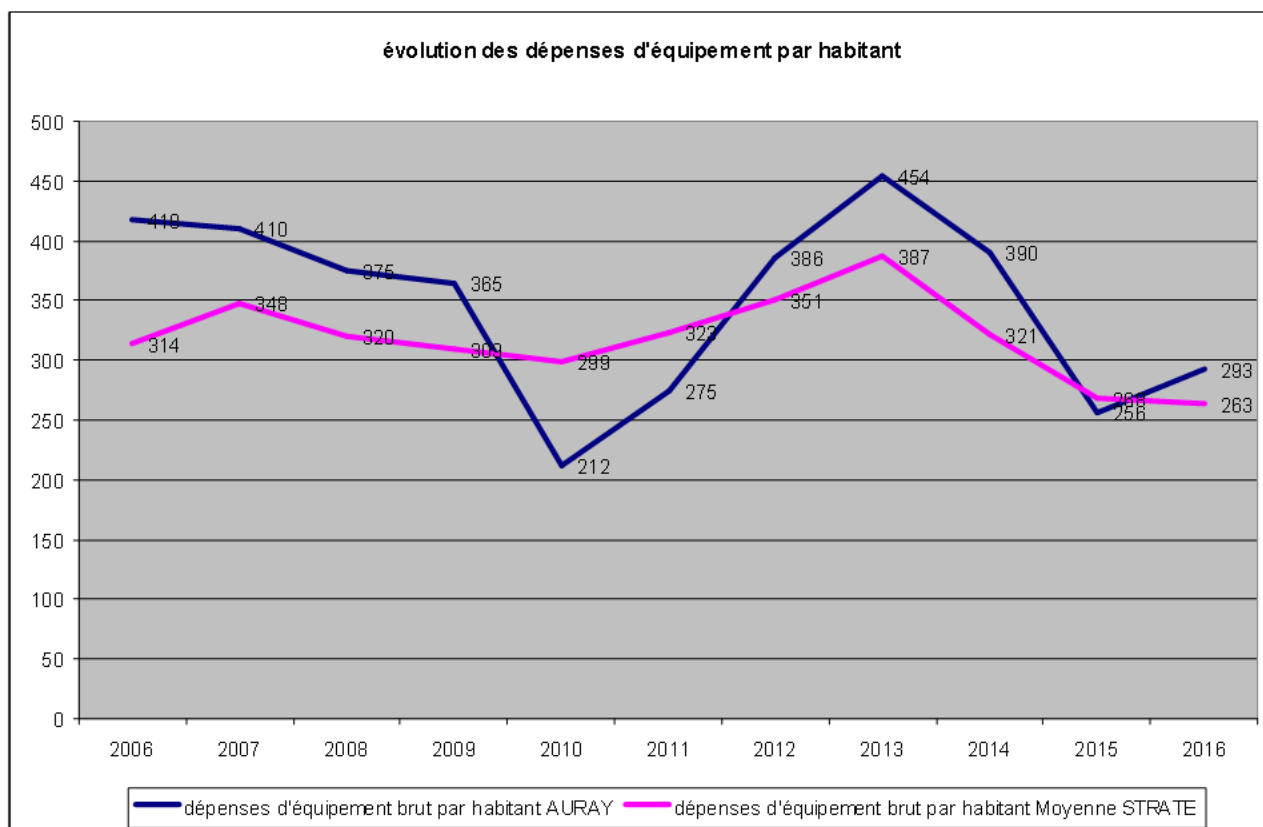
b) Les dépenses: 12 756 479 €

1) Les dépenses d'équipement brut: 7 090 826 €

Ce sont les dépenses qui enrichissent le patrimoine de la collectivité et que l'on retrouve aux chapitres budgétaires immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations en cours.

Ces dépenses sont de trois ordre cette année:

- Les restes à réaliser 2017 (c'est à dire les crédits pour les opérations non gérées en AP/CP, reportés sur 2018 et qui ont eu un engagement juridique): 451 999 € financés par le résultat 2017.
- Les glissements de Crédits de Paiement (c'est à dire, les dépenses inscrites en 2017 mais qui n'ont pas été réalisées et doivent donc faire l'objet d'une réinscription en 2018) : 1 611 761 €
- Les nouvelles opérations 2018: 5 479 065 euros



2) Le Remboursement de la dette: 2 984 160 €

Sur ce montant, il convient de neutraliser, comme nous l'avons fait en recette, 1 378 951 € qui correspondent à des mouvements revolving.

Le remboursement en capital de la dette s'établit donc à 1 605 209 €.

3) Les écritures d'ordre et les crédits réservés: 2 681 493 €

Ils sont constitués à hauteur de 1 920 191 € du déficit d'investissement reporté, de 112 829 € de dépenses imprévues, de 630 000 € de dépenses d'ordre (dont 550 000 € de travaux en régie), 11 000 € de subventions à verser, 6 473 € de régularisation de subventions reçues et 1 000 € de dotations et fonds divers.

CONCLUSIONS : LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2018

- Maintenir un niveau d'investissements conséquent pour améliorer l'attractivité de la ville et son niveau d'équipement.
- Contenir le niveau d'endettement pour garder une annuité constante.
- Ne pas recourir au levier fiscal.
- Maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, premier poste de dépenses de fonctionnement. Optimiser sa gestion.
- Maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Sensibiliser les services aux problématiques budgétaires et à l'optimisation des achats.